

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Mairie d'ARVIEU  
12120

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FEVRIER 2007**

L'An deux mille sept, le cinq février à vingt heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSSETTES, Gilles BOUHNOL, Claude VAYSSETTES, Pierre BLANCHYS, Rémi GERAUD, Jean-Louis CARRIERE, Patricia CRESPIAN, Yvon COSTES, Jean-Marc DEJEAN, Laurent WILFRID, Jean-Paul COURONNE, Guy LACAN, Elisabeth BONNAFOUS.

Absents excusés : Mmes BRU Claudine et SARRET Marie-Jeanne (procuration à VAYSSETTES C)  
Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Assiste à la réunion : Mr CARTAYRADE Christophe, architecte.

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT MEDIATHEQUE ET ESPACE MULTIMEDIA**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 4 avril 2006, le conseil municipal avait décidé d'inscrire au budget primitif 2006 des crédits pour le développement de la médiathèque, et avait approuvé le plan de financement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de modifier le plan de financement en le scindant en deux opérations « Aménagement et équipement EPN » et « Aménagement et équipement médiathèque » afin de solliciter de nouveaux financements. Il pourrait être le suivant :

<i>Équipement Médiathèque</i>		<i>Aménagement et équipement EPN</i>	
Mobilier	16 330.00 € HT	Matériel informatique	24 449.00 € HT
		Logiciels	10 000 € HT
		Câblage	2 000 € HT
		Signalétique	1 000 € HT
	<b>Soit 16 330.00 € HT</b>		<b>Soit 37 449 € HT</b>
	<b>19 530.68 € TTC</b>		<b>44 789.00 €</b>
<b>TTC</b>			
<i>Financement</i>		<i>Financement</i>	
D.R.A.C. 50%	8 165.00 €	D.R.A.C. 45 %	13 252.00 €
		(sur un montant de 29 449 €)	
		Conseil Régional	10 000.00 €
Conseil Général	3 040.00 €	Conseil Général	6 960.00 €
Budget communal (TTC)	8 325.68 €	Budget communal (TTC)	14 577.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'inscrire au budget primitif 2007, les opérations précitées ;
- approuve les plans de financement proposés,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces opérations.

## **AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – DEMANDE DGE 2007**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement des espaces publics dans le centre-bourg du village d'Arviou. Cet aménagement compléterait et finaliserait les travaux d'aménagement du bourg (opération « Cœur de village » déjà réalisés, ainsi que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école (médiathèque, syndicat d'initiative, salle multimédia) et le réaménagement de l'ancien couvent (salle de réunions, sanitaires publics, lieux d'expositions).

Ces travaux permettraient de créer un espace public dans le cœur historique du bourg :

- afin de renforcer l'attractivité du centre en créant des liaisons piétonnes pour le relier au tour de ville,
- de développer et pérenniser les commerces de proximité (épicerie, boulangerie, ..... ) et services (bureau de Poste, Cabinet d'Infirmières, ... ) ;
- d'accéder à des sanitaires publics avec W-C handicapés,
- de dynamiser le cœur du village en organisant des manifestations telles que : salon du livre , projection cinéma de plein-air, et autres.

Le plan de financement de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT	65 000.00 €
- Montant Maîtrise d'œuvre HT	7 150.00 €
- Subvention DGE 20 %	14 430.00 €
- Autofinancement	71861.40 €
(dont 14 141.40 € de TVA)	

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet et son plan de financement,
- demande à Madame la Préfète de prendre en considération cette demande d'aide au bénéfice de la Commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

## **MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR PERMANENCE DES INFIRMIERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames VERGNES, CAMBOULIVES et BERTRAND, Infirmières libérales à Arviou, souhaitent avoir un local pour tenir une permanence d'environ 1 heure par jour (du lundi au samedi).

Après débat et avis du conseil, monsieur le Maire propose de mettre à disposition un local situé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère pour une durée de un an. Il propose de fixer le montant de la location à 300 € pour l'année, et 100 € correspondant aux charges (eau – chauffage - électricité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, un local situé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère à Mmes VERGNES, JEANJEAN et BERTRAND, infirmières libérales à Arviou ;
- fixe le montant de la location à 300 € pour l'année et le montant forfaitaire des charges à 100 €.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

## **AUTORISATION DE MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal peut avant l'adoption du budget, donner

l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il informe l'assemblée qu'il faut changer un ordinateur au secrétariat de mairie, il est donc nécessaire d'abonder le compte afin de pouvoir régler la facture avant le vote du budget.

La dépense s'élèverait à 1 470 € TTC à imputer sur le budget communal au C/2183-opération 102 « Matériel informatique.

Après avoir oui cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater le dépense affectée au compte sus énoncé avant le vote du budget 2007.

## **PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2006**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents comptes administratifs de l'exercice 2006 :

### **BUDGET PRINCIPAL 2006**

Résultat de fonctionnement		+ 116 330.53 €
Résultat d'investissement	- 70 272.97 €	
Solde des restes à réaliser	- 19 266.35 €	
Déficit global d'investissement	- 89 539.32 €	

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2006**

Résultat de fonctionnement		+ 39 407.70 €
Résultat d'investissement	- 20 982.78 €	
Solde des restes à réaliser	0 €	
Déficit global d'investissement	- 20 982.78 €	

### **BUDGET CCAS 2006**

Résultat de fonctionnement		+ 634.37€
Résultat d'investissement		
Solde des restes à réaliser		
Déficit global d'investissement		

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Claude VAYSSETTES, premier adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation des différents comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Claude VAYSSETTES, les Comptes Administratifs 2006 et les comptes de gestion de la Commune, du Service Assainissement, du CCAS, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **CIMETIERE DE NOTRE DAME D'AURES**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en date du 27 mai 2002 sur le tarif des concessions des cimetières de Arvieu, Caplongue, St-Martin-des-Faux.  
La présente délibération ne portait pas sur celui de Nôtre-Dame-d'Aures, commune d'Arvieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'appliquer le même tarif que les autres cimetières pour la vente des concessions de celui de Notre-Dame-d'Aures, soit 12€ par m2.

## **AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS OPERATION COEUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des espaces publics dans le centre-bourg du village d'Arvieu.

Il informe le conseil que la collectivité pourrait bénéficier d'une subvention du Département de l'Aveyron dans le cadre d'une opération « Cœur de Village ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet tel qu'il a été présenté,
- décide de solliciter le Département de l'Aveyron pour poser sa candidature « Cœur de Village » pour l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics dans le bourg d'Arvieu.

## **AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers de candidature formulés par les maîtres d'œuvre consultés et comprenant les compétences et les moyens dont ils disposent pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces publics.

Il s'agit de :

- Monsieur Grégory THOMAS d'ALBI,
- Monsieur Christophe CARTAYRADE de MONTJAUX,
- Monsieur Alain GALTIER de REQUISTA.

Ces communications entendues et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de retenir monsieur Christophe CARTAYRADE pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux précités, (montant de son offre HT 7 150 €),

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette opération.

## **ELARGISSEMENT DE LA ROUTE D'AURIFEUILLE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le maire rappelle le projet d'élargissement de la route d'Aurifeuille. Il informe le conseil qu'il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour l'étude du projet et le suivi de celui-ci.

Ces communications entendues et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir la société «Conseils et assistance » (représentée par monsieur FRAYSSINHET) pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux précités (montant de son offre HT 3391€),

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette opération

## QUESTIONS DIVERSES

\* **Concordia** – l'association de chantier de jeunes bénévoles Concordia, demande si la commune peut leur confier un chantier pour l'été 2007.

Le décaissement du sol de la cave de l'ancien couvent ou la l'aménagement de la croix Dupin pourrait éventuellement leur convenir.

\* **SCI ISAGA** - Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de réalisation d'un gîte et d'agrandissement de l'hôtel à St-Martin-des-Faux par Isabelle GAUBERT.

- Elle souhaiterait acquérir 3 ou 4 m2 de domaine public. Le conseil donne son accord sur cette acquisition, et demandera à l'intéressée de fournir un document d'arpentage afin de lancer l'enquête publique.

- Elle demande également la mise en souterrain des réseaux d'électricité. Le SIEDA a chiffré ces travaux à 40 100 €HT. Une participation financière de 8020 € serait à la charge des deux communes (Arvieu et Salles-Curan).

Il serait souhaitable de conseiller à madame GAUBERT de prévoir des places de parking supplémentaires.

\* **Salle des Fêtes de St-Martin-des-Faux** – envisager l'achat d'un podium car la commune de Salles-Curan (propriétaire de l'actuel) le prend régulièrement, donc il manque à la salle.

Prévoir une rencontre avec les élus de Salles-Curan.

\* **Garage** – Guy JEANJEAN prendra sa retraite à l'automne prochain, et ne souhaite ni vendre ni louer le garage – donc il y aura un manque d'approvisionnement de carburant. Monsieur le maire informe le conseil que rendez-vous est pris avec monsieur ROBERT, fournisseur de carburant pour envisager une solution.

\* **Mme ROQUES centenaire** – La commission du CCAS se charge d'organiser une cérémonie.

\* **Médiathèque** – chercher un nom, lancer un concours !! journée portes ouvertes le 22 avril, jour des élections présidentielles - inauguration ultérieurement.

\* **Biens de sections :**

de Girman-Bas - négociation en cours.

d'Arvieu – Cédric PORTAL, nouvel jeune agriculteur souhaiterait bénéficier de quelques biens de section d'Arvieu.

\* **Contrat d'Avenir** – Dominique MERLIN a débuté son contrat au 1<sup>er</sup> février.